



# VILLE de SARREGUEMINES

## Les extraits du conseil municipal

- > 17 janvier
- > 26 février
- > 28 mars
- > 25 juin
- > 10 septembre
- > 15 octobre
- > 26 novembre
- > 21 janvier 2008

**année 2007**

# **VILLE DE SARREGUEMINES**

## **COMPTE RENDU**

### **DE LA 54e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2007**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 53e séance du Conseil Municipal**
- 2.- Présentation du projet « Jardin sans limites »**
- 3.- Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**
- 4.- Opérations de fin d'année 2006**
- 5.- Demandes d'avance sur subventions 2007**
- 6.- Indemnité pour répartition des loyers de la chasse**
- 7.- Intervention du personnel municipal dans les équipements transférés à la CASC**
- 8.- Actualisation de la composition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité**
- 9.- Acquisition de terrains pour aménager un passage piéton au quartier de Neunkirch**
- 10.- Echange COSEC de l'Allmend – Gymnase Montagne Supérieure**
- 11.- Opération « Petite Enfance » - Bilan financier et transaction**
- 12.- Engagement de la procédure de désaffectation des presbytères de Folpersviller et Welferding - Saisine d'une part de l'Evêché pour avis et d'autre part de la Préfecture pour autorisation.**
- 13.- Présentation du schéma d'aménagement du Square de la Médiathèque**
- 14.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 15.- Divers**  
**Néant**

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
54e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 17 janvier 2007**

**Le Conseil Municipal :**

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 53 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
2		Présentation du projet « Jardin Sans Limites – Jardin des Fayencerics – Moulin de la Blies »
3	à l'unanimité	Après débat, donne acte de la communication des observations de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2002 à 2004.
4	à l'unanimité	Décide d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2006 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections desdits budgets.
5	à l'unanimité	Décide de verser les avances sur subventions 2007 ci-après et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2007 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office de Tourisme de Sarreguemines : 50 000 €</li> <li>- Amicale du Personnel Municipal : 50 000 €</li> <li>- A2IM – poste CIVIS : 2 666 €</li> <li>- Aux Arts etc – Atelier d'Echasses : 1 900 €</li> <li style="padding-left: 20px;">Atelier Théâtre : 2 566 €</li> <li>- Interassociation : 26 000 €</li> <li>- Centre Socioculturel 15 056 €</li> <li>- ASS Tennis 15 200 €</li> <li>- ASF 93 20 000 €</li> <li>- CSL Beausoleil 6 666 €</li> </ul>
6	à l'unanimité	Vote l'attribution d'une indemnité de 4 % des sommes réparties à reverser à l'agent municipal chargé d'établir annuellement l'état de répartition du produit de la location de la chasse communale entre les propriétaires fonciers concernés
7	à l'unanimité	Accepte la convention établie entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Sarreguemines précisant les modalités d'utilisation des installations sportives appartenant à la CASC en dehors des créneaux horaires attribués aux établissements publics locaux d'enseignement
8	à l'unanimité	Désigne M. Jean Luc EBERHART en qualité de membre titulaire de l'administration, au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène et de Sécurité
9	à l'unanimité	- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées comme suit, appartenant au groupe CORA mais inscrites au nom des Grands Magasins Ardennais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- section 71 n° 180 de 0 are 46</li> <li>- section 71 n° 184 de 0 are 93</li> <li>- section 71 n° 189 de 3 ares 18</li> <li style="padding-left: 20px;">total 4 ares 57</li> </ul> <p>le prix de vente étant fixé à 1 000 € l'are soit un prix de vente total de 4 570 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prévoir le coût d'aménagement pour rendre praticable la voie de liaison piétonne soit un crédit de 5 000 € au Budget Primitif 2007</li> </ul>

<b>10</b>	à l'unanimité	<p>Décide de confirmer l'accord intervenu entre la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour transférer par voie d'échange avec soulte le gymnase du COSEC de l'Allmend et le Gymnase de la Montagne Supérieure aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Ville cède à la CASC la propriété du gymnase de la Montagne Supérieure cadastrée section 20 n° 485/46 de 55 ares 35 et 487/46 de 5 ares 41 au prix de 200 000 € ,</li> <li>- la CASC cède à la Ville la propriété du COSEC de l'Allmend cadastrée section 72 n° 438 de 96,31 ares et 439 de 5 ares 55 au prix de 150 000 €.</li> </ul> <p>Cet échange se fera par le versement d'une soulte de 50 000 € au profit de la Ville et la régularisation définitive du transfert de propriété interviendra par acte notarial à la charge de la CASC.</p>
<b>11</b>	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prend acte du bilan financier de l'opération « Petite Enfance »</li> <li>- Autorise Monsieur le Député-Maire à recourir à la transaction et à remettre 11 pénalités de retard représentatives d'un montant de 1 315,60 € à payer par la Société CAMPEIS d'ESCHAU pour absence aux réunions de chantier, à en maintenir 4 représentatives d'un montant de 478,40 € et à signer en ce sens le protocole d'accord transactionnel</li> </ul>
<b>12</b>	à l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de demander à Monsieur le Préfet de la Moselle, son accord pour la désaffectation simple des presbytères de Welferding et Felpersviller et de leurs dépendances</li> <li>- de solliciter préalablement l'avis de Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Metz</li> <li>- de mettre à la disposition de la paroisse de St Walfried, à usage exclusif une antenne paroissiale déjà aménagée dans l'immeuble sis 13, Place du Chanoine Kirch</li> <li>- de mettre à la disposition de la paroisse Sainte Barbe de Felpersviller à usage exclusif une antenne paroissiale en cours d'aménagement dans l'immeuble sis 174, rue de Felpersviller</li> <li>- de procéder à la désaffectation desdits presbytères et de procéder parallèlement au déclassement dans le domaine privé de la commune des immeubles concernés avec effet immédiat</li> <li>- de rapporter la délibération du 19 mai 2003 portant désaffectation du presbytère de Welferding et création d'une antenne paroissiale</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjointe déléguée à signer tout acte contractuel afférent à l'une ou l'autre procédure ci-dessus</li> </ul>
<b>13</b>		Présentation du schéma d'aménagement du Square de la Médiathèque
<b>14</b>	à l'unanimité	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
<b>15 Divers</b>		Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# **VILLE DE SARREGUEMINES**

## **COMPTE RENDU**

### **DE LA 55e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2007**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 54e séance du Conseil Municipal**
- 2.- Débat d'Orientation Budgétaire 2007**
- 3.- Indemnité de Conseil au Receveur, Comptable du Trésor**
- 4.- Demande d'avance sur subvention 2007 – Association d'Action Sociale et Familiale**
- 5.- Signature de la convention label « Exposition d'intérêt national »**
- 6.- Projet de fermeture de l'école maternelle de la Bastille à compter de la rentrée scolaire 2007/2008**
- 7.- Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**
- 8.- Fonds de concours de la CASC – Affectation à l'aménagement de la rue de Deux Ponts**
- 9.- Aéroport – Convention de location des herbages**
- 10.- Projet de ligne 63 Kv – Kerbach – Sarreguemines – Procédure de mise en compatibilité des POS de Sarreguemines et de Grosbliederstroff**
- 11.- Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 et L 432-3 du Code de l'Environnement, des travaux de renaturation de la Sarre, de la Blies et de leurs principaux affluents**
- 12.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 13.- Divers**
  - A – Dénomination d'une impasse située entre le 41 et le 43 rue de Deux Ponts**
  - B – Dénomination de rues – Lotissement du Itschbach**
  - C – Dénomination d'une impasse – Maison de quartier Rive Droite**

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
55<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 26 février 2007**

**Le Conseil Municipal :**

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 54 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	Donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2007 et prend acte du rapport sur les actions de la Ville menées dans la zone urbaine sensible conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
3	à l'unanimité	Décide de fixer l'indemnité de Conseil due à M. PLUY, Comptable du Trésor, à 100 % du barème
4	à l'unanimité	Accepte le versement d'une avance de 150 000 € sur la subvention 2007 à l'Association d'Action Sociale et Familiale
5	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire à signer une convention qui définit les conditions du partenariat conclu ente la Direction des Musées de France et la Ville de Sarreguemines pour permettre d'organiser l'exposition « Série Blanche » qui se tiendra du 9 mai au 22 juillet 2007 au Musée de la Faïence.
6	Sous 3 oppositions et 2 abstentions	Décide de procéder à la fermeture de l'école maternelle de la Bastille à la fin de l'année scolaire 2006/2007.
	Sous 4 oppositions et 2 abstentions	Décide de solliciter l'avis de Monsieur le Sous-Préfet en vue de la désaffectation de l'école maternelle de la Bastille
7	à l'unanimité	Décide de contractualiser avec l'Etat au titre du nouveau dispositif intitulé Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), d'approuver le document cadre préparé dans cette optique et retraçant les objectifs et priorités communes de la Ville et de l'Etat et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif.
8	à l'unanimité	Décide de réaliser le projet intitulé « Aménagement d'une entrée de Ville – rue de Deux Ponts » et de solliciter la participation de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 24 000 € au titre du fonds de concours mis en place par décision du Conseil Communautaire le 31 mars 2005.
9	à l'unanimité	Décide de conclure avec M. BARRE demeurant à Blies-Guersviller une convention de location des herbages de l'aérodrome en substitution de la location consentie par l'Etat le 25/03/1999 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir.
10	à l'unanimité	Décide d'approuver conformément aux dispositions de l'article R 123-23 du Code de l'Urbanisme, le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2006 relative à la procédure de mise en compatibilité des POS des communes de Sarreguemines et Grosbliedestroff et de transmettre la décision d'approbation à Monsieur le Préfet de Moselle
11	à l'unanimité	Décide d'émettre un avis favorable à la demande de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation au titre du Code de l'Environnement des travaux de renaturation, de la Blies et de leurs principaux affluents

12	à l'unanimité	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
13 Divers	à l'unanimité	<p><b>A</b> – de dénommer l'impasse située entre le 41 et le 43 rue de Deux Ponts : « Impasse le Petit Prince »</p> <p><b>B</b> – de dénommer les rues nouvellement créées au lotissement du Itschbach comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue reliant la rue de Woustviller vers la rue Jean Frédéric Lehmann « Rue Georges Martin »</li> <li>- rue reliant la rue Georges Martin vers la rue de l'Abbé Ernest Krebs « Rue Alfred Schild »</li> <li>- rue en demi-cercle « rue Sœur Perpétue »</li> </ul> <p><b>C</b> - suite à la construction de la nouvelle Maison de Quartier Rive Droite le dénommer la voie en impasse : « Impasse Nicolas Rohr »</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

## VILLE DE SARREGUEMINES

### COMPTE RENDU DE LA 56e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

- 1.- Approbation du compte rendu de la 55e séance du Conseil Municipal
- 2.- Compte Administratif et de Gestion 2006
- 3.- Affectation des résultats 2006
- 4.- Budget Primitif 2007
- 5.- Vote des taux des contributions directes locales pour 2007
- 6.- Attribution et vote des subventions 2007
- 7.- Tableau des effectifs 2007 et autorisations de recrutements
- 8.- Régime Indemnitaires : avenant 2007/1 aux modalités du 1er janvier 2004 modifiées
- 9.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le prolongement de la rue Sainte Marie et le lotissement de Graefinthal
- 10.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la mise en valeur de la Sarre
- 11.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un Jardin sans Limite au Musée Industriel
- 12.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'aménagement de la Chaussée de Louvain
- 13.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la Maison de Quartier /Centre Social de la Rive Droite
- 14.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'extension du gymnase COSEC du quartier de l'Allmend
- 15.- Garantie municipale pour un emprunt de 400 000 € à contracter par l'A.F.A.E.I.
- 16.- Actualisation de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction
- 17.- Mise en place d'un règlement – Saint Paul 2007
- 18.- Vente de la propriété 4, rue de Grosbliederstroff
- 19.- Enquête Publique du 6 mars au 5 avril 2007 relative à une installation classée pour la protection de l'environnement demandée par la Société COLMAN sise en zone commerciale à Grosbliederstroff, visant à obtenir l'autorisation en vue de régulariser la situation administrative de ses installations de sciage, de séchage et de fabrication de parquets
- 20.- Aérodrome – Convention de mise à disposition des services de l'Etat
- 21.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 22.- Divers : Néant

**Extrait des décisions prises lors de la  
56<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 28 mars 2007**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 55 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	Sous 3 abstentions  à l'unanimité	- Vote le Compte Administratif 2006  - Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.
<b>3</b>	à l'unanimité	Décide - de reprendre au Budget Primitif 2007 partiellement ou totalement les soldes d'exécution de l'exercice 2006 constatés lors du vote du Compte Administratif 2006  - d'affecter les résultats de l'exercice 2006 et de procéder aux inscriptions nécessaires au Budget Primitif 2007
<b>4</b>	Sous 5 oppositions à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité	De voter le Budget Primitif 2007 - le Compte Principal 2007 - le Compte annexe de l'assainissement 2007 - le Compte annexe de l'Eau 2007 - le Compte annexe des Lotissements 2007 - le compte annexe des parcs de stationnement
<b>5</b>	à l'unanimité          à l'unanimité	- prend acte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières</li> <li>• du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2007 soit 1 091 617 €</li> </ul> - Décide de maintenir en 2007 les taux d'imposition aux taux de 2006 soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• taxe d'habitation 16,46 %</li> <li>• taxe foncière sur les propriétés bâties 19,76 %</li> <li>• taxe foncière sur les propriétés non bâties 42,33 %</li> </ul> Le produit total correspondant s'élève à 8 628 732 €
<b>6</b>	à l'unanimité	Décide de voter l'attribution des subventions municipales 2007 arrêtée à la somme de 3 996 902 €
<b>7</b>	à l'unanimité	- de procéder à des transformations, créations, modifications d'emplois à l'état des effectifs  - d'adopter le tableau ainsi actualisé des emplois permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet de la collectivité au 1 <sup>er</sup> janvier 2007  -d'autoriser le Député-Maire à recruter selon les besoins des services, des fonctionnaires ou, à défaut, des agents non titulaires pour pourvoir les postes vacants qu'il y a lieu de pourvoir  - d'autoriser le Député-Maire à recruter en tant que besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 et pour l'ensemble des cadres d'emploi figurant à l'état des effectifs, dans la limite des crédits prévus

		<p>- d'autoriser le Député-Maire à recruter des agents non titulaires occasionnels et saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 et à signer les contrats d'engagement y afférents, que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités, et que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera selon la nature des fonctions, l'étendue des responsabilités, l'expérience antérieure et les diplômes des agents recrutés</p> <p>- d'autoriser le Député-Maire à recruter des salariés de droit privé dans le cadre d'emplois d'insertion (apprentis, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, vacataires) dans la limite de la réglementation fixée et des crédits inscrits à cet effet</p> <p>- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois prévus sont inscrits au budget de l'exercice en cours</p> <p>- d'autoriser le Député-Maire à signer des conventions avec l'Etat, lui permettant de recruter des salariés relevant du droit privé à durée déterminée, dans le cadre fixé par la réglementation en vigueur, dans la perspective de favoriser leur professionnalisation et leur insertion professionnelle</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à indemniser, dans les limites des dispositions réglementaires, les stagiaires (conventionnés ou non) lorsque la durée du stage, la qualité de la prestation, la convention de stage ou tout autre élément laissé à son appréciation, le justifie</p>
<b>8</b>	à l'unanimité	Fixe le régime indemnitaire pour 2007
<b>9</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 31/03/2006 pour le projet d'investissement « Prolongement de la rue Sainte Marie et lotissement de Graefinthal reliant la rue Sainte Marie à la rue de Graefinthal »
<b>10</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 31/03/2006 pour le projet d'investissement « Mise en valeur de la Sarre »
<b>11</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 31/03/2006 pour le projet d'investissement « Aménagement d'un Jardin sans Limite au Musée Industriel »
<b>12a</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 31/03/2006 pour le projet d'investissement « Aménagement urbain de la Chaussée de Louvain »
<b>13</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 15/05/2006 pour le projet d'investissement « Maison de Quartier Rive Droite Centre Social »
<b>14</b>	à l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 15/05/2006 pour le projet d'investissement « Extension du gymnase COSEC de l'Allmend »
<b>15</b>	à l'unanimité	Accorde la garantie municipale pour un emprunt de 400 000 € contracté par l'AFAEI auprès de la BPL pour l'acquisition de l'immeuble sis 107, rue de la Montagne à Sarreguemines
<b>16</b>	à l'unanimité	Décide d'actualiser la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de service peut être attribué
<b>17</b>	à l'unanimité	Décide de valider le règlement mis en place pour les Rencontres de la Saint Paul 2007

<b>18</b>	à l'unanimité	Décide de céder à M. Adolf SCHWALBACH la propriété cadastrée section 25 n° 137 d'une contenance de 1 are 09 au prix de 40 000 €, les frais liés au transfert de propriété étant à la charge de l'acquéreur
<b>19</b>	à l'unanimité	Décide d'émettre un avis favorable à l'enquête publique du 06/03 au 05/04/07 relative à une installation classée pour la protection de l'environnement demandée par la Société COLMAN sise en zone commerciale à Grosbliederstroff, visant à obtenir l'autorisation en vue de régulariser la situation administrative de ses installations de sciage, de séchage et de fabrication de parquets
<b>20</b>	à l'unanimité	Décide de conclure avec l'état une convention provisoire de mise à disposition des services de l'Etat pour l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
<b>21</b>	à l'unanimité	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU

### DE LA 57e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2007

- 1.- Approbation du compte rendu de la 56e séance du Conseil Municipal
- 2.- Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle pour l'année 2006
- 3.- Adhésion à la Fédération Française des Ports de Plaisance
- 4.- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2006
- 5.- Décision modificative après vote du Budget Primitif
- 6.- Décision modificative après vote du Budget Primitif – Budgets annexes
- 7.- Décision modificative – Indemnité de sinistre
- 8.- Mise en non-valeur de produits irrécouvrables
- 9.- Attribution d'une subvention à l'Association Education Recherche Développement Assistance
- 10.- Rééchelonnement de la créance de l'Association Sportive de Tennis
- 11.- Convention Bliesbruck/Sarreguemines
- 12.- Tarification de location des chalets – Marché de Noël 2007
- 13.- Désaffectation de l'école maternelle de la Bastille
- 14.- Modification et adaptation des périmètres des écoles maternelles et élémentaires
- 15.- Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2007
- 16.- Actualisation de l'état des effectifs
- 17.- Remboursement des frais de déplacement
- 18.- Gestion des carrières
- 19.- Partenariat avec la CASC dans la perspective du fonctionnement de la Médiathèque
- 20.- Partenariat avec l'AASF de Sarreguemines – mise à disposition d'un agent
- 21.- Centre Social / Maison de Quartier Rive Droite - Présentation du projet – Modification de l'AP/CP - Attribution des 14 lots
- 22.- COSEC de l'Allmend – Modification de l'AP/CP – Avenant de Maîtrise d'oeuvre
- 23.- Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique – certificat d'économies d'énergie
- 24.- Marché d'exploitation des postes de refoulement

- 25.- Convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et le Syndicat des Eaux de la Blies pour la réalisation des travaux de réseaux rue de Blies-Ebersing**
- 26.- Cession de l'ancien site de l'Abattoir rue Poincaré**
- 27.- Vente de l'ancien presbytère de Felpersviller sis 162 rue de Felpersviller**
- 28.- Cession d'une propriété (ancienne maison de la Dîme) au quartier de Welferding**
- 29.- Cession d'une partie de terrain rue de Gerbevillers**
- 30.- Mise en vente par adjudication publique d'un appartement situé au 7, rue des Vosges**
- 31.- Acquisition par la Ville de terrains pour créer une aire de retournement – Impasse du Kleinwäldchen**
- 32.- Acquisition d'un terrain dans le cadre d'une urbanisation entre la rue de Bitche et la rue de Felpersviller.**
- 33.- Régularisation de l'échange COSEC de l'Allmend**
- 34.- Constitution d'une servitude de pose d'une canalisation des eaux usées et pluviales au quartier de Neunkirch**
- 35.- Echange de terrains rue du Groupe Scolaire au quartier de Felpersviller**
- 36.- Déclassement et cession de terrains rue des Romains**
- 37.- Déclassement d'une partie de terrain rue de la Charente et cession d'un terrain**
- 38.- Acquisition d'une partie de terrain pour réaliser une voie de désenclavement**
- 39.- Enquête publique relative à une installation classée – Communication**
- 40.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 41.- Divers**  
**Néant**

**Extrait des décisions prises lors de la  
57<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal du 25 juin 2007**

**Le Conseil Municipal :**

à l'**unanimité** adopte une motion pour le maintien des Tribunaux de Grande Instance de Thionville et Sarreguemines ainsi que de la Cour d'Appel de Metz.

1.	à l' <b>unanimité</b>	- approuve le Compte-rendu de la 56 <sup>me</sup> séance du Conseil Municipal															
2	à l' <b>unanimité</b>	- prend acte et émet un avis favorable aux rapports du Député-Maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'eau industrielle															
3	à l' <b>unanimité</b>	- décide d'adhérer à la Fédération Française des Ports de Plaisance et de verser la cotisation annuelle correspondante															
4	à l' <b>unanimité</b>	- prend acte de la présentation du rapport par Monsieur le Député-Maire retraçant les actions de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2006.															
5	à l' <b>unanimité</b>	- décide d'inscrire en dépenses imprévues, par décision modificative après vote du Budget Primitif, un complément de recettes de 58 256,51 €															
6	à l' <b>unanimité</b>	- décide d'inscrire par décision modificative après vote du Budget Primitif la reprise totale des résultats des budgets annexes comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 345 027,95 € au BA de l'Assainissement section de fonctionnement</li> <li>• 180 164,78 € au BA de l'Eau section investissement</li> <li>• 67 602,37 € au BA des parcs de stationnement section de fonctionnement</li> </ul>															
7	à l' <b>unanimité</b>	- décide d'inscrire par voie de décision modificative en dépenses et en recettes la somme de 2 430 € relative à des indemnités de sinistre															
8	à l' <b>unanimité</b>	- décide d'admettre en non-valeur la somme de 5 960,54 € correspondant à des produits irrécouvrables selon les états transmis par la Trésorerie Municipale.															
9	à l' <b>unanimité</b>	- décide de verser une subvention de 1 000 € à l'Association Education Recherche Développement Assistance.															
10	à l' <b>unanimité</b>	- décide de reporter le règlement de l'annuité de l'exercice 2007 à 2008 et de rééchelonner la créance restant due d'un montant de 183 442,23 € à partir de 2009 jusqu'à 2020.															
11	à l' <b>unanimité</b>	- décide de fixer un tarif pour un billet jumelé à 6 € permettant d'accéder aux deux expositions « De Pompéi à Bliesbruck-Renheim, vivre en Europe Romaine » à Bliesbruck et « Série Blanche » aux Musées de Sarreguemines.															
12a	à l' <b>unanimité</b>	- décide de fixer les tarifs pour la location des chalets du Marché de Noël comme suit : <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>Produits alimentaires</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Produits non alimentaires</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emplacement jusqu'à 7 m</td> <td style="text-align: center;">208 €/ semaine</td> <td style="text-align: center;">139 €/ semaine</td> </tr> <tr> <td>Emplacement &gt; 7 m</td> <td style="text-align: center;">301 €/ semaine</td> <td style="text-align: center;">231 €/ semaine</td> </tr> <tr> <td>Chalet de 4 m</td> <td style="text-align: center;">255 €/ semaine</td> <td style="text-align: center;">162 €/ semaine</td> </tr> <tr> <td>Chalet de 6 m</td> <td style="text-align: center;">347 €/ semaine</td> <td style="text-align: center;">255 €/ semaine</td> </tr> </tbody> </table>		<b>Produits alimentaires</b>	<b>Produits non alimentaires</b>	Emplacement jusqu'à 7 m	208 €/ semaine	139 €/ semaine	Emplacement > 7 m	301 €/ semaine	231 €/ semaine	Chalet de 4 m	255 €/ semaine	162 €/ semaine	Chalet de 6 m	347 €/ semaine	255 €/ semaine
	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Produits non alimentaires</b>															
Emplacement jusqu'à 7 m	208 €/ semaine	139 €/ semaine															
Emplacement > 7 m	301 €/ semaine	231 €/ semaine															
Chalet de 4 m	255 €/ semaine	162 €/ semaine															
Chalet de 6 m	347 €/ semaine	255 €/ semaine															
13	<b>Sous 3 abstentions</b>	- décide de procéder à la désaffectation de l'immeuble sis 11, Place de la Bastille et de le déclasser dans le domaine privé de la commune.															

14	à l'unanimité	- décide de fixer les périmètres des écoles maternelles et élémentaires tels que proposés lors de la séance.
15	à l'unanimité	<p>- autorise le Député-Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et décide d'attribuer les subventions d'un montant total de 173 216,86 € comme suit :</p> <p><b>Centre Socio-Culturel (100 170,01 € dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Périscolaire midi et soir 91 336,01 €</li> <li>▪ Danse du Monse 1 264,00 €</li> <li>▪ Rencontre des générations 4 370,00 €</li> <li>▪ Mercredis récréatifs <b>3 200,00 €</b></li> </ul> <p><b>Association du Foyer Culturel (31 236 € dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Art sur sol 1 482,00 €</li> <li>▪ Hip Hop / Break Dance 1 183,00 €</li> <li>▪ Perfectionnement informatique 2 196,00 €</li> <li>▪ Théâtre sur la ville 26 375,00 €</li> </ul> <p><b>A2IM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation / Formation Internet 11 900,00 €</li> </ul> <p><b>Cercle d'Echecs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ateliers 922,85 €</li> </ul> <p><b>Culture et Liberté (28 988 € dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arts du Cirque 13 393,00 €</li> <li>▪ Sports nautiques 2 595,00 €</li> <li>▪ Ski 13 000,00 €</li> </ul>
16	à l'unanimité	<p>- décide</p> <p><b>la création</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un emploi de contrôleur de travaux, catégorie B, dans la perspective du reclassement d'un travailleur reconnu handicapé ;</li> <li>- de quatre emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;</li> <li>- d'un emploi d'agent de maîtrise,</li> <li>- d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, à hauteur de 10/20<sup>ème</sup> (enseignement du piano) ;</li> <li>- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, à hauteur de 8/20<sup>ème</sup> (enseignement de théâtre), et résiliation de la convention signée avec l'Interassociation Centre Social pour l'activité théâtre</li> <li>- de trois emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,</li> <li>- de dix-sept emplois d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,</li> </ul> <p><b>la transformation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un emploi d'attaché territorial en attaché territorial principal, à compter de la date de validité de la liste d'aptitude à paraître (suite à l'examen professionnel 2007).</li> <li>- d'un emploi de rédacteur actuellement occupé par un agent non titulaire, en emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007,</li> </ul> <p><b>la suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2007 de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 emplois d'assistant qualifié de conservation de 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>○ 1 emploi d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>○ 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,</li> <li>○ 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>○ 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>○ 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>○ 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,</li> </ul>

<b>17</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- adopte le barème de remboursement forfaitaire suivant pour les frais d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 € pour Paris</li> <li>- 45 € pour la Province</li> </ul> <p>- décide de rembourser les frais d'hébergement au-delà des barèmes forfaitaires au réel, sur présentation des justificatifs, aux élus et aux agents lorsque des missions particulières sont ordonnées et validées par Monsieur le Député-Maire</p> <p>- décide de rembourser les frais de déplacement des agents appelés à intervenir pour des raisons de service avec leur véhicule personnel en dehors de leurs horaires habituels de travail selon les tarifs kilométriques en vigueur</p>
<b>18</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide de fixer les ratios « promus - promouvables » à un taux unique de 100 % pour toutes les filières, tous les cadres d'emploi et tous les grades.
<b>19</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve la convention de mise à disposition de la CASC de deux agents municipaux dans la perspective du fonctionnement de la Médiathèque et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer
<b>20</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve la convention de mise à disposition de l'Association d'Action Sociale et Familiale de Sarreguemines d'un agent municipal et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer
<b>21</b>	<b>à l'unanimité</b>	Points A – B – C retirés
<b>22</b>	<b>à l'unanimité</b>	- autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Engasser/Wojtycka portant sur un complément de rémunération induit par des travaux supplémentaires au Gymnase du COSEC
<b>23</b>	<b>à l'unanimité</b>	- autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec EDF fixant les modalités de rachat des certificats d'énergie.
<b>24</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve la procédure d'appel d'offres menée pour l'exploitation et la maintenance des installations de pompage des eaux usées de la Ville et autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché d'une durée d'un an reconductible deux fois avec la société retenue, à savoir : VEOLIA EAU – CGE - Centre opérationnel de Forbach
<b>25</b>	<b>à l'unanimité</b>	- autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à prendre toutes les décisions concernant la signature et l'exécution d'une convention de groupement de commande à passer avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, le Syndicat des Eaux de la Blies et la Ville de Sarreguemines.
<b>26</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- prend acte de la levée des conditions suspensives préalables à la vente au profit de la SNC Norminter Est du complexe de l'ancien abattoir.</p> <p>- accepte la démolition par anticipation des bâtiments existants préalablement au transfert de propriété et à l'entrée en jouissance des biens par la SNC Norminter Est</p> <p>- confirme la vente au profit de la SNC Norminter Est des terrains du site au prix de 686 000 € assortie d'une clause de retour pour non réalisation du projet dans un délai de 4 ans</p>

<b>27</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- confirme le déclassement dans le domaine privé de l'ancien presbytère de Foldersviller sis au 162 rue de Foldersviller d'une contenance de 13 ares 14</li> <li>- décide de mettre en vente cette propriété par adjudication publique avec une mise à prix de 175 000 € et attribution à la dernière enchère</li> <li>- approuve le cahier des charges relatif à cette adjudication</li> <li>- autorise Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir dans tous les actes afférents à cette vente</li> </ul>
<b>28/</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de céder à la SCI PRIVA représentée par M. Jean Claude AUERT la propriété (Maison de la Dîme) cadastrée section 26 n° 90 de 2 ares 15 au prix de 12 500 €</li> </ul>
<b>29</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section 12 n° 1/071 de 1 are 39 et son reclassement corrélatif dans le domaine privé préalable à sa vente et sa cession au prix de 3 000 € l'are soit 4 170 € aux époux GEISKOPP</li> </ul>
<b>30</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de procéder à la vente de l'appartement de type F7 en duplex correspondant aux lots 6-12-19 situé dans la copropriété cadastrée section 1 n° 113 de 2 ares 96 et comprenant un logement et deux emplacements de garage</li> <li>- décide d'utiliser la procédure de vente par adjudication publique avec attribution à la dernière enchère et une mise à prix de 243 000 €</li> <li>- approuve le cahier des charges fixant les conditions de cette vente</li> </ul>
<b>31</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>décide</li> <li>- d'acquérir au prix minimum de perception de 5 € la parcelle cadastrée section 71 n° 459/64 de 0 are 15 appartenant aux époux BUYUKBAS</li> <li>- d'acquérir au prix minimum de perception de 5 € la parcelle cadastrée section 71 n° 461/64 de 0 are 43 appartenant à la SCI Stephan ZWEIG représentée par Monsieur Pierre MULLER</li> </ul>
<b>32</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 60 n° 368/29 de 2 ares 02 au prix de 3 000 € y compris les indemnités annexes</li> </ul>
<b>33</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de reconsidérer sa délibération du 17 janvier 2007 relative aux transferts des gymnases du COSEC et de la Montagne Supérieure en tant qu'il y a lieu de soustraire de cet échange la parcelle cadastrée section 72 n° 439 de 5 ares 55 et confirme pour le reste les conditions de la délibération précédente du 17 janvier 2007.</li> </ul>
<b>34</b>	<b>à l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de constituer une servitude de passage et de pose de canalisation des eaux usées et pluviales sur la propriété cadastrée section 73 n° 319 d'une contenance de 10 ares 36 appartenant à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine dénommée fonds servant au profit de la parcelle section 1 n° 61 d'une contenance de 100 ares 18 appartenant à la Ville de Sarreguemines dénommée fonds dominant, les frais d'établissement de la servitude étant à la charge de la Ville.</li> </ul>

<b>35</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- décide de réaliser un échange de terrains avec les époux KREBS demeurant 24, rue du Groupe Scolaire dans la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les époux KREBS cèdent à la Ville une partie de terrain cadastré section 74 n° 147/3 d'une contenance de 1 are 82 au prix de 1 000 € l'are soit un prix total de vente de 1 820 €</li> <li>▪ la ville cède aux époux KREBS une partie de terrain cadastrée section 76 n° 135/27 d'une contenance de 3 ares au prix de 1 000 € l'are soit un prix de vente total de 3 180 €</li> <li>▪ Les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge des requérants</li> </ul>
<b>36</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- décide le déclassement de la parcelle de terrain cadastrée section 52 n° 295/36 d'une contenance de 0 are 19 pour être incorporée dans le domaine privé communal</p> <p>- décide de céder cette même parcelle à M. Bruno GRASSO demeurant 6, rue Sainte Marie à Sarreguemines au prix minimum de perception de 5 euros</p>
<b>37</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- décide le déclassement de la partie de terrain cadastrée section 27 n° 281/0100 d'une contenance de 0 are 10 pour être incorporée dans le domaine privé communal</p> <p>- de céder cette même partie de terrain au profit des époux SCHEELE demeurant 2, rue des Bergers au prix de 1 400 € l'are avec une servitude de passage piéton (fonds servant) au profit de la parcelle section 27 n° 96 (fonds dominant)</p>
<b>38</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'acquérir au prix minimum de perception de 5 € la parcelle cadastrée section 28 n° 248/113 d'une contenance de 0 are 23 appartenant aux époux YILDIRIM pour être incorporée dans le domaine futur de la voirie communale.
<b>39</b>	<b>à l'unanimité</b>	Communication : Enquête publique relative à une installation classée pour la protection de l'environnement demandée par la Société SAUER FRANCE SARL sise 15, rue René Jolly à Sarreguemines.
<b>40</b>	<b>à l'unanimité</b>	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
<b>41</b>	<b>Divers</b>	Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU

### DE LA 58<sup>e</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2007

- 1.- Approbation du compte rendu de la 57<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
- 2.- Décision modificative – Indemnités de sinistre
- 3.- Transfert de TVA – Budget annexe de l'Eau – Inscription de crédits par voie de décision modificative
- 4.- Transfert de TVA – Budget Général sous rubrique « Funérarium » – Inscription de crédits par voie de décision modificative
- 5.- Garantie Municipale à hauteur de 50 % pour un emprunt de 705 000 € à contracter par l'OPHLM de Sarreguemines pour la réhabilitation de 112 logements sis place de la Bastille
- 6.- Actualisation de l'état des effectifs
- 7.- Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2007 à la Ludothèque Beausoleil
- 8.- Extension de locaux et réaménagement des vestiaires pour améliorer l'accessibilité des sportifs à mobilité réduite – Réalisation de deux courts synthétiques pour la pratique handisport
- 9.- Convention avec l'Université Paul Verlaine
- 10.- Acquisition de deux céramiques
- 11.- Désignation de représentants de la Ville au sein de l'AFUL du Carré Louvain
- 12.- Transfert de la bibliothèque municipale
- 13.- Ancien abattoir – Ajout au projet d'acte de vente
- 14.- Vente de carburant au port de plaisance – Crédit supplémentaire
- 15.- Raccordement au réseau d'assainissement collectif – Nouvelle procédure
- 16.- Réalisation d'abaisssements de bordures de trottoirs – Nouvelle procédure
- 17.- Convention de raccordement du C.H.G. « Robert PAX » au réseau d'assainissement de la Ville de Sarreguemines
- 18.- Centre Social / Maison de Quartier Rive Droite - Présentation du projet – Modification de l'AP/CP – Approbation de la procédure et choix des attributaires
- 19.- Aménagement du Moulin de la Blies – Jardin sans limites – Avenants suite à l'adaptation des travaux - Avenant à la convention Ville/Conseil Général

- 20.- Délibération du Conseil Municipal autorisant la signature d'un appel d'offres ouvert pour le réaménagement des combles du Commissariat de Police – Approbation de la procédure et choix des attributaires**
- 21.- Délibération du Conseil Municipal autorisant la signature de deux avenants pour le COSEC de l'Allmend**
- 22.- Régularisation d'emprises au lotissement du Golf de Sarreguemines au quartier de Welferding – Echange de terrains.**
- 23.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 24.- Divers**
- A – Déclassement, cession et échange de terrain rue Jacques Roth**
  - B – Cession de terrain rue du Maréchal Foch**

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
58<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 10 septembre 2007**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve le Compte-rendu de la 57 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'inscrire par voie de décision modificative la somme de 8 664,35 € correspondant à des indemnités de sinistre déjà versées par les assurances en 2007
<b>3</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'inscrire au budget annexe du Service de l'Eau de l'exercice 2007, par voie de décision modificative, les crédits complémentaires nécessaires à la passation en comptabilité communale des opérations d'ordre suite aux attestations de transfert de TVA à la Compagnie Générale des Eaux pour les périodes du 01/01 au 30/06/2006 et du 01/07/2006 au 31/12/2006 comme suit : - au débit du compte 2762 : 39 507,27 € - au crédit des comptes 2313 (14 593,10 €), 2135 (24 156,54 €), 21531 (757,63 €)
<b>4</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'inscrire au budget annexe du Service de l'Eau de l'exercice 2007, par voie de décision modificative, les crédits complémentaires nécessaires à la passation en comptabilité communale des opérations d'ordre suite aux attestations de transfert de TVA aux Pompes Funèbres Lorraine pour le 13/06/05 et du 06/07/06 au 28/11/06 pour un montant total de 2 029,92 €
<b>5</b>	<b>à l'unanimité</b>	- accorde la garantie de la Ville de Sarreguemines pour le remboursement de la somme de 352 500 € représentant 50 % d'un emprunt de 705 000 € que l'OPHLM de Sarreguemines se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation de 112 logements situés Place de la Bastille à Sarreguemines
<b>6</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide de procéder à des suppressions et transformation d'emplois à l'état des effectifs
<b>7</b>	<b>à l'unanimité</b>	décide - d'attribuer les subventions suivantes à la Ludothèque Beausoleil : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ludo à la maison de quartier Cité de la Forêt : 1 559,00 €</li> <li>• Périscolaire entre midi : 2 456,00 €</li> <li>• La ludo au collège : 839,00 €</li> <li>• Animations estivales jeux : 1 583,00 €</li> <li>• Animations estivales livres : 2 002,00 €</li> </ul> Soit un total de <b>8 439 €</b>  La participation totale de la Ville de Sarreguemines pour les projets de la Ludothèque au titre du contrat Enfance Jeunesse s'élève à 37 460 € dont un report de subvention à hauteur de 29 021 € et un solde à verser de 8 439 €  - pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute Collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ.

8	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de la réalisation de l'extension en deux tranches de l'équipement sportif destiné à accueillir le siège du club de tennis handisport ainsi qu'une mise en conformité des vestiaires-douches pour améliorer l'accès et l'utilisation par les sportifs à mobilité réduite</li> <li>- d'envisager en 2008 une transformation de deux courts de tennis actuellement en béton poreux, en deux courts synthétiques afin de favoriser la pratique handisport</li> <li>- de solliciter des concours financiers auprès des administrations territoriales, de la Région, du Département, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Fédération Française de Tennis Handisport</li> </ul>
9	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de valider la mise en place du passeport culturel étudiant pour la saison culturelle 2007/2008 par le biais de la signature de la convention avec l'Université Paul Verlaine</li> </ul>
10	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide d'acquérir 2 pièces exceptionnelles pour le Musée au prix de 16 800 € et de soumettre la proposition d'acquisition de la Ville de Sarreguemines au Conseil Interrégional d'Acquisition et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées</li> </ul>
11	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- désigne les personnes ci-après comme représentants de la Ville au sein de l'Association Foncière Urbaine du Carré Louvain : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BUCHHEIT Jean Marie comme titulaire</li> <li>- PETER Paul comme suppléant</li> </ul> </li> </ul>
12	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de donner son accord pour retenir, au titre du transfert de charges relatif à la bibliothèque de Sarreguemines qui sera intégrée dans la Médiathèque communautaire, la somme de 459 341 €/an, de retenir comme date du transfert le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et d'autoriser la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à déduire cette somme de l'attribution de compensation</li> </ul>
13	à l'unanimité <b>M. PETER ne prend pas part au vote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le versement à la SEAS-Saem (Société d'Exploitation des Abattoirs de Sarreguemines) en déduction du prix de vente de l'abattoir, d'une indemnité de rupture de 40 000 €, autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'acte de vente dans ce sens et prend acte de l'engagement par la SEAS-Saem, de la procédure de dissolution amiable de cette société qui n'a désormais plus d'objet.</li> </ul>
14	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide l'inscription en dépenses et en recettes par voie de décision modificative d'un crédit supplémentaire de 10 000 € pour la vente de carburant à la rubrique « 9520 Port de Plaisance »</li> </ul>
15	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>décide :</li> <li>- qu'à compter du 15/09/2007, les travaux de raccordement de l'assainissement des propriétés privées au réseau public de la ville sont soumis au paiement préalable d'un montant forfaitaire de 2 912 € HT. Pour 2007 le nombre de raccordements à l'égout est estimé à 8</li> <li>- d'inscrire au budget de l'assainissement, par voie de décision modificative une recette prévisionnelle de 23 296 € HT (comprenant 20 % de frais de gestion) et un montant en dépenses de 23 296 € HT. Pour effectuer les travaux</li> </ul>

16	à l'unanimité	<p>décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire réaliser par la Ville de Sarreguemines les abaissements de bordures de trottoirs pour le compte des riverains demandeurs,</li> <li>- de créer une régie comptable afin de pouvoir encaisser, par avance, le paiement de la totalité des travaux par l'utilisateur, sur la base d'un devis établi par les services techniques et majoré de 20 % pour frais administratifs et de gestion</li> <li>- d'inscrire au budget général par voie de décision modificative une recette prévisionnelle de 1 800 € HT et une dépense prévisionnelle de 1 800 € HT</li> </ul>
17	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide d'établir une convention de raccordement du C.H.G. « Robert PAX » au réseau d'assainissement entre la Ville de Sarreguemines et le C.H.G. et d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention</li> </ul>
18	à l'unanimité	<p><b>A</b> – prend acte de la présentation du projet de Centre Social / Maison de Quartier Rive Droite</p> <p><b>B</b> – décide de modifier l'AP/CP correspondant au projet et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2008 soit 316 200 € à équilibrer par une recette d'emprunt</p> <p><b>C</b> – approuve la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché pour des travaux de construction du Centre Social / Maison de Quartier Rive Droite et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché à intervenir avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres</p>
19	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide d'accepter les travaux supplémentaires du lot 2 « gros œuvre » du « jardin sans limites » et de porter son montant à 418 884,16 € TTC, de réduire le marché de serrurerie de 20 204 € HT et le marché de menuiserie de 10 042 € HT, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants travaux à intervenir et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention avec le Conseil Général portant sur un ajustement financier</li> </ul>
20	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché pour des travaux de réaménagement des combles du Commissariat de Police et autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à conclure, signer et exécuter le marché à intervenir avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant total de 221 443,96 €</li> </ul>
21	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autorise le Député-Maire ou son Adjoint délégué à signer et à exécuter pour les travaux d'extension du gymnase du COSEC de l'Allmend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'avenant n°1 au marché n° 68/2005 lot 9 pour des travaux supplémentaires avec les Ets CORBIAUX de Thionville pour un montant de 4 721,88 € HT</li> <li>• l'avenant n°1 au marché n° 65/2005 lot 6 pour des travaux supplémentaires avec la menuiserie SCHREIBER d'Ipling pour un montant de 5 415,18 € HT</li> </ul> </li> </ul>
22	à l'unanimité	<p>décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'annuler la délibération du 15 mai 2006 concernant la régularisation d'emprises au lotissement du Golf de Sarreguemines au quartier de Welferding – échange de terrains</li> <li>- de réaliser un nouvel échange de terrains sans soulte avec la société « Golf de Sarreguemines » selon les termes suivants :</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Ville cède un total de 1 are 85 (section 45 n° 400/15 et 401/15)</li> <li>• la SARL GOLF de Sarreguemines cède un total de 2 ares 82 (section 45 n° 405-407-450-452-454-363-364)</li> </ul> <p>La valeur des biens échangés, chacun en ce qui le concerne, est estimée à 15 000 €</p>
<b>23</b>	<b>à l'unanimité</b>	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
<b>24</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p><b>A</b> – décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de confirmer la vente précédente au profit de la S.N.C. Maison Rouge représentée par M. Jean Marc PETITPAIN, d'une emprise de 2 ares 60 cadastrée section 7 n° 294/6 pour la réalisation de places de stationnement affectées au projet initial,</li> <li>- d'approuver la convention établie avec le promoteur fixant sa participation à 35 956,98 € pour l'aménagement du futur parking et autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention,</li> <li>- de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section 7 n° 254/DP d'une contenance de 0 are 89 pour l'incorporer dans le domaine privé,</li> <li>- de céder par voie d'échange sans soulte à la S.N.C. Maison Rouge la parcelle ci-dessus déclassée en contrepartie d'une cession par la société d'une parcelle cadastrée section 7 n° 251/7 d'une contenance de 0 are 32 pour être incorporée dans le domaine public de la rue Roth. Les biens échangés sont estimés respectivement à une valeur forfaitaire de 8 000 €</li> <li>- de céder également à la S.N.C. Maison Rouge la parcelle cadastrée section 7 n° 253/6 d'une contenance de 0 are 67 au prix forfaitaire de 8 878 € pour réaliser des places de stationnement supplémentaires.</li> </ul> <p><b>B</b> – décide de céder au Crédit Mutuel de Neunkirch Val de Blies sis 150, rue du Maréchal Foch à Sarreguemines, la parcelle communale cadastrée section 52 n° 116 de 1 are 17 au prix de 17 000 €, les frais d'acte et de notaire étant à la charge du requérant.</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU

### SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2007

- 1.- Approbation du compte rendu de la 58e séance du Conseil Municipal
- 2.- Présentation de l'Etude Sarreguemines 2010/2020
- 3.- Politique Départementale d'Aménagement Urbain 2008 – Choix des opérations
- 4.- Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Validation du plan d'actions
- 5.- Décision modificative – Résultats de la mission d'optimisation des charges sociales et taux d'accident du travail
- 6.- Décision modificative – Indemnités de sinistre
- 7.- Etat de prévision des coupes 2008 et état d'assiette des coupes 2009 en forêt communale
- 8.- Actualisation de l'état des effectifs
- 9.- Contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel
- 10.- Demande de subvention pour le Festival « Mir Redde Platt »
- 11.- Demande de subvention pour les « Rencontres de la Saint Paul »
- 12.- Règlement du Marché de Noël de la Ville de Sarreguemines – Modifications et ajouts d'articles
- 13.- Participation financière : classes transplantées – Neige – Vertes – Exercice 2008
- 14.- Périscolaire – Coût du transport lié à un réaménagement sur le temps de midi
- 15.- Politique sportive 2007 – Déplacements
- 16.- Attribution de subventions – Convention Cadre du Contrat de Ville – Tickets Sport Culture
- 17.- Démolition de l'immeuble 7-8-9, rue des Hêtres
- 18.- Cession de terrains communaux sur le territoire de Siersthal
- 19.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 20.- Divers

Néant

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
59<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 15 octobre 2007**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve le compte-rendu de la 58 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>à l'unanimité</b>	- prend acte de la communication de l'étude Sarreguemines 2010-2020
<b>3</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve les deux opérations retenues au titre de la Politique Départementale d'Aménagement Urbain 2008 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>o Musées des Techniques – nouvelle tranche globale : 438 000 €</li> <li>o Aménagements urbains de la rue Foch : 660 000 €</li> </ul> - autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir  - décide d'inscrire les crédits correspondants aux budgets respectifs
<b>4</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'attribuer, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sous réserve de l'obtention des cofinancements, les subventions suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>o Centre Socioculturel : 21 129 €</li> <li>o Ludothèque Beausoleil : 9 273 €</li> <li>o Culture et Liberté : 18 404 €</li> <li>o Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines : 2 075 €</li> <li>o Fédération des Conseils de Parents d'élèves : 1 600 €</li> <li>o Association Proximité : 4 500 €</li> </ul>
<b>5</b>	<b>à l'unanimité</b>	- prend acte de l'économie réalisée d'un montant de 39 102,30 € résultant de la 1 <sup>ère</sup> mission du Cabinet ECOFINANCE sur l'analyse des charges sociales et du taux d'accident du travail  - décide d'inscrire par décision modificative équilibrée les crédits nécessaires à la rémunération du Cabinet égale à 40 % de l'économie réalisée soit 18 706,54 €. L'excédent de recettes soit 20 395,76 € sera inscrit en dépenses imprévues.
<b>6</b>	<b>à l'unanimité</b>	- décide d'inscrire par voie de décision modificative une somme totale de 2 171,35 € correspondant aux indemnités de sinistre déjà versées par les assurances en 2007
<b>7</b>	<b>à l'unanimité</b>	- approuve l'état de prévision des coupes établi par l'ONF le 13.09.07 ainsi que la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2008  - approuve le programme d'actions du 11.09.07 pour un montant maximum de 65 238 € et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les devis correspondant à ces travaux. Les crédits nécessaires figureront au Budget 2008  - la commune accepte l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2009 des parcelles n° 932 et 33 de la forêt communale de Sarreguemines

8	à l'unanimité	<p>- décide de transformer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité violon alto, à temps non complet de 12/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 15/20<sup>ème</sup>,</li> <li>- un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, spécialité piano, à temps non complet de 10/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 11/20<sup>ème</sup>,</li> <li>- un emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité harpe, à temps non complet de 8/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 10/20<sup>ème</sup>,</li> <li>- un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, spécialité violoncelle, à temps non complet de 11/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 13/20<sup>ème</sup>,</li> <li>- un emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité orgue et clavecin, à temps non complet de 8/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 10/20<sup>ème</sup>,</li> <li>- un emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité cor d'harmonie, à temps non complet de 8/20<sup>ème</sup> à une durée à temps non complet de 9/20<sup>ème</sup>.</li> </ul>
9	à l'unanimité	<p>- décide de charger le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise pour plusieurs collectivités territoriales intéressées. Le Conseil Municipal autorise le Député-Maire à signer les conventions en résultant, étant précisé qu'il s'agit surtout d'une déclaration d'intention.</p>
10	à l'unanimité	<p>- décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens, ainsi que des autres collectivités susceptibles de cofinancer l'organisation du Festival « Mir Redde Platt » 2008</p>
11	à l'unanimité	<p>- décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens, ainsi que des autres collectivités susceptibles de cofinancer l'organisation des « Rencontres de la Saint Paul 2008 »</p>
12	à l'unanimité	<p>- décide d'ajouter et de modifier certains articles du règlement du Marché de Noël organisé par la Ville de Sarreguemines</p>
13	à l'unanimité	<p>- décide que la Ville participera au financement de classes transplantées au Centre d'Accueil et de Vacances « Les Genêts » à Labaroche pour les élèves Sarregueminois fréquentant un des groupes scolaires de la Ville.</p> <p>Cette participation s'élèvera à 100 € par élève et par semaine soit pour 150 élèves, une subvention totale de 15 000 € à inscrire au BP 2008</p>
14	à l'unanimité	<p>- autorise, par voie de décision modificative, le virement de crédit d'un montant de 3 000 € lié au coût supplémentaire du transport du périscolaire pour la période de septembre à décembre 2007</p>
15	à l'unanimité	<p>- attribue, dans le cadre de la politique sportive 2007, les subventions « déplacements » pour un total de 26 600 €</p>
16	à l'unanimité	<p>- attribue les subventions aux associations ayant participé à l'opération Tickets Sports Culture durant les vacances de février, avril et juillet-août 2007 pour un montant total de 26 750 €</p>
17	à l'unanimité	<p>- donne son accord pour la démolition du bâtiment 7-8-9, rue des Hêtres mis à disposition de l'OPHLM de la Ville de Sarreguemines par bail emphytéotique du 11.09.1981</p>

<b>18</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- cède à M. Bernard SCHUMACHER de Siersthal les parcelles désignées ci-dessous et situées sur le ban de cette commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ section H n° 9 de 12 ares</li> <li>○ section H n° 1 de 14,97 ares</li> <li>○ section I n° 11 de 26,82 ares</li> </ul> <p>au prix de vente de 1 400 € conformément à l'estimation des Services Fiscaux. Les frais d'acte et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.</p>
<b>19</b>		<p><b>A</b> - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption</p> <p><b>B</b> – Communication au Conseil Municipal sur les travaux de renaturation de la Sarre, de la Blies et de leurs affluents</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**COMPTE RENDU**  
**60° SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 NOVEMBRE 2007**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 59ème séance du Conseil Municipal
- 2.- Plan d'aménagement de la forêt communale
- 3.- FISAC – Mise en œuvre du projet et versement des participations financières
- 4.- Progiciels Civil Finances et Civil GRH – Intégration du CCAS pour 2008
- 5.- Demandes d'avances sur subventions 2008
- 6.- Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2008
- 7.- Mise en non valeur de produits irrécouvrables
- 8.- Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2008 en forêt communale
- 9.- Ecoles maternelles et élémentaires (publiques et associatives) – Fixation des dotations 2008
- 10.- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institution Sainte Chrétienne pour les ressortissants Sarregueminois – Année 2008
- 11.- Fixation de l'indemnité de logement du pasteur pour l'année 2008
- 12.- Fixation de l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2008
- 13.- Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'instruments de musique
- 14.- Avenant financier au Contrat Urbain de Cohésion Sociale relatif à la contribution de l'Etat (DDJS) dans le cadre du Contrat Educatif Local 2007
- 15.- Budget annexe des parcs de stationnement – Subventions d'exploitation
- 16.- Parking du Carré Louvain – Avenant n° 1 à la convention d'affermage
- 17.- Délégation de service public – Renouvellement de la convention pour la gestion du refuge-fourrière sis chemin du Bruchwies
- 18.- Enquêtes publiques conjointes relatives à la déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement de servitudes des travaux de reconstruction et de réhabilitation de la ligne à 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines et sur la mise en compatibilité des POS de Sarreguemines et Grosbliedestroff avec ce projet
- 19.- Réalisation d'une issue de secours dans le lot n° 19 du Carré Louvain
- 20.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 21.- Divers
  - A - Reconstruction de la ligne à 63 000 volts Kerbach-Sarreguemines – Demande d'aides au titre du programme d'accompagnement au projet.

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
60<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 26 novembre 2007**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve le compte-rendu de la 59 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve le nouveau plan de gestion portant sur la forêt communale gérée par l'Office National des Forêts ainsi que le bilan prévisionnel présenté.
<b>3</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide <ul style="list-style-type: none"> <li>o d'inscrire, dès réception des fonds, par voie de décision modificative en recettes et en dépenses la somme de 24 444 € représentant 60 % de la subvention de fonctionnement de l'Etat au titre du FISAC</li> <li>o de verser une subvention de 9 808 € à L'Union des Commerçants de Sarreguemines (UCALS) correspondant à la participation de la Ville de Sarreguemines pour la première tranche des projets : étude sur le commerce, Site Internet et carte multipass</li> <li>o d'autoriser le transfert de crédits de 9 808 € du chapitre 65 sous rubrique 8241 article 65744 sur le chapitre 65 sous rubrique 900 article 65744</li> </ul>
<b>4</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Accepte l'hébergement des données de la comptabilité et de la paie du CCAS sur le serveur informatique de l'Hôtel de Ville avec intégration de la gestion informatique finances et paie du CCAS dans les outils de gestion Civil-Finances et Civil GRH de la Ville de Sarreguemines et ceci à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008, pour un coût global de 18 770,30 €, chaque organisme restant indépendant.  Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de l'exercice 2007 par voie de décision modificative  La maintenance annuelle supplémentaire pour le CCAS est de 1 320 € HT à prendre en compte dans la préparation budgétaire de 2008
<b>5</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide de verser les avances sur subventions 2008 ci-après et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Office de Tourisme de Sarreguemines : 50 000 €</li> <li>o Amicale du Personnel Municipal : 22 986,83 €</li> <li>o Aux Arts etc (Atelier d'Echasses et de Théâtre) : 3 350 €</li> <li>o Interassociation : 19 567 €</li> <li>o Centre Socioculturel : 13 250 €</li> <li>o A.S. Sarreguemines Tennis : 15 250 €</li> <li>o A.S.F. 93 : 8 000 €</li> <li>o C.S.L. Beausoleil : 5 000 €</li> </ul> <p style="text-align: right;">Total 137 403,83 €</p>
<b>6</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Fixe les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2008 ainsi que les redevances d'occupation du Domaine Public aéronautique

7	à l'unanimité	- Décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale pour un montant total de 1 124,77 € TTC
8	à l'unanimité	- Approuve le programme des travaux d'investissement et d'entretien à réaliser en forêt communale pour l'exercice 2008 tel qu'il est proposé par le Chef de la Division de l'Office Nationale des Forêts en date du 23.10.2007 pour un montant total de 22 550 € HT et de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur
9	à l'unanimité	Décide de fixer à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 les taux des dotations scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques et associatives comme suit :  <b>Ecoles Publiques et associatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- crédits de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• maternelles : 21,20 € / élève</li> <li>• élémentaires : 24,39 € / élève</li> </ul> </li> <li>- crédits pharmacie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• maternelles : 0,53 € / élève</li> <li>• élémentaires : 0,53 € / élève</li> </ul> </li> <li>- création de classe <ul style="list-style-type: none"> <li>• 400,16 €</li> </ul> </li> <li>- Crédits classes transplantées <ul style="list-style-type: none"> <li>• 42,00 € par élève sarregueminois pour les classes transplantées ou voyages pédagogiques ailleurs qu'à Labaroche</li> </ul> </li> <li>- crédits sorties pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,14 € par élève sarregueminois pour les sorties pédagogiques d'une journée</li> </ul> </li> </ul> <b>Ecoles Publiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- crédits CLIS (classe d'intégration scolaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 323,34 € par classe</li> </ul> </li> <li>- Crédits RASED <ul style="list-style-type: none"> <li>• 225,88 € par poste</li> </ul> </li> <li>- Crédit de 1<sup>ère</sup> installation RASED <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 140,62 € par enseignant de RASED</li> </ul> </li> <li>- Dotation aux écoles maternelles biculturelles publiques pour les activités des assistantes éducatives allemandes <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 € par école maternelle biculturelle publique et par an</li> </ul> </li> </ul>
10	à l'unanimité	- Décide de fixer à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Sarregueminois des classes maternelles et élémentaires de l'Institution Sainte Chrétienne à 328,74 €.
11	à l'unanimité	- Décide d'émettre un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Pasteur de Sarreguemines pour l'année 2008 tel que proposé par les Services Préfectoraux, à savoir 7 156,36 € à charge de la Ville et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2008
12	à l'unanimité	- Décide d'émettre un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Rabbine de Sarreguemines pour l'année 2008 tel que proposé par les Services Préfectoraux, à savoir 2 565 € à charge de la Ville et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2008
13	à l'unanimité	- Décide de solliciter du Conseil Général une subvention d'investissement en vue de l'achat d'instruments de musique, pour le Conservatoire Municipal Agréé de Musique et de Danse, ceci pour l'achat de 2 pianos, 1 clarinette et 2 cors  -

<b>14</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les avenants financiers au Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de l'année 2007</p> <p>- Accorde une subvention de 2 223 € au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Val de Sarre pour les ateliers jeunes de février, avril et août 2007 ainsi qu'une subvention de 4 405 € à la Fédération Culture et Liberté pour les projets « Cirque », « Educ'sport été » et « Educ'sport week end », les recettes en provenance de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports étant de 5 906, 50 €</p>
<b>15</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve les modalités de versement annuel de la subvention d'exploitation au budget annexe des parcs de stationnement correspondant à la mise en service du parking du Carré Louvain
<b>16</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Point retiré
<b>17</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide de déléguer la gestion du refuge-fourrière à la Société Protectrice des Animaux et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante et tout acte y afférent
<b>18</b>	<b>à l'unanimité</b>	-.Décide, dans le cadre des enquêtes publiques conjointes relatives à la Déclaration d'Utilité Publique, d'émettre un avis favorable sur le projet d'établissement de servitudes des travaux de reconstruction et de réhabilitation de la ligne de 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines et sur la mise en compatibilité des POS de Sarreguemines et Grosbliederstroff avec ce projet
<b>19</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>- Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'autoriser le propriétaire de la galerie marchande, notamment son locataire occupant le lot n° 19, à réaliser une issue secondaire conforme aux règles de sécurité incendie applicables pour un établissement de restauration</li> <li>• de concrétiser cet accord par l'établissement d'une convention avec l'occupant actuel et futur du lot 19 pour déterminer les règles d'utilisation de l'escalier de secours pour l'évacuation éventuelle du public accueilli dans l'établissement de restauration</li> </ul> <p>Les frais d'exécution des travaux et ceux qui résultent de la régularisation administrative de cet accord sont à la charge du bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout acte ou convention à intervenir</li> </ul>
<b>20</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
<b>Divers 21</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve le programme communal d'accompagnement du projet de reconstruction de la ligne 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines et autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à déposer un dossier en vue d'obtenir des aides financières (environ 29 000 €) auprès de RTE et d'autres partenaires financiers éventuels

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU

### 61<sup>e</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2008

- 1.- Approbation du compte rendu de la 60e séance du Conseil Municipal
- 2.- Avis à émettre sur la suppression du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines
- 3.- Opérations de fin d'année 2007
- 4.- Produit des concessions des cimetières
- 5.- Indemnité pour répartition des loyers de la chasse
- 6.- Restructuration du presbytère St Nicolas
- 7.- Fixation de l'indemnité de logement du Pasteur pour l'année 2008
- 8.- Convention tripartite pour le prêt des installations sportives
- 9.- Plan de récolement décennal des Musées de Sarreguemines
- 10.- Parking du Carré Louvain – Avenant n° 1 à la convention d'affermage
- 11.- Port de Plaisance – Signature d'un avenant à la convention Ville/VNF
- 12.- Marchés Publics - Création d'une base nautique – Travaux d'infrastructures
- 13.- Acquisition d'une partie de terrain pour réaliser une aire de retournement – Impasse du Kleiwäldchen
- 14.- Cession de terrains communaux à la CASC dans le cadre du transfert des zones industrielles et commerciales
- 15.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 16.- Divers
  - A - Actualisation de l'état des effectifs
  - B - Pétition en faveur d'Ingrid BETANCOURT
  - C - Service minimum d'accueil des élèves dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
61<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 21 janvier 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve le compte-rendu de la 60 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Emet un avis défavorable au projet de suppression du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines
<b>3</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2007 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets.
<b>4</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide de supprimer le reversement des produits de concessions des cimetières au Centre Communal d'Action Sociale, de tenir compte de cette diminution de recettes lors du vote de la subvention annuelle du CCAS et d'affecter, conformément à la loi, la totalité des recettes de toutes les concessions funéraires à la section de fonctionnement du Budget Général de la Ville au titre des recettes non fiscales.
<b>5</b>	<b>à l'unanimité</b>	Décide de voter l'attribution d'une indemnité de 4 % des sommes réparties, à reverser au receveur municipal chargé de l'encaissement et de la répartition du produit de la chasse communale
<b>6</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à la réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation du presbytère St Nicolas et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,</li> <li>- de solliciter du Conseil de fabrique de la Paroisse St Nicolas une participation financière, sous forme de subvention, de 240 000 €,</li> <li>- d'inscrire au BP 2008 les sommes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en dépenses : 354 500€ -</li> <li>* en recettes : 120 000 €</li> </ul> </li> <li>- de solliciter, en vue de la distraction des parties superflues, l'avis préalable de Monseigneur l'Evêque de Metz et l'accord de M. le Préfet de la Moselle,</li> <li>- de prononcer la distraction desdites parties superflues, dès réception de l'accord du préfet, avec effet immédiat,</li> <li>- de déclasser concomitamment dans le domaine privé de la commune la partie distraite,</li> <li>- de mettre à la disposition de l'O.P.H.L.M. de Sarreguemines la partie distraite, en vue d'y créer du logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 55 ans et moyennant un loyer annuel de 5 €, les frais d'acte étant à la charge de l'OPHLM,</li> <li>- d'autoriser le maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer ledit bail ainsi que tous les autres documents et actes contractuels à intervenir pour l'exécution de l'opération.</li> </ul>
<b>7</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Emet un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Pasteur de Sarreguemines pour 2008, à la charge de la ville, tel que proposé par les Services Préfectoraux, à savoir 6 983 € arrondis et de rapporter la délibération du 26 novembre 2007

8	à l'unanimité	- Approuve le modèle de convention tripartite pour la mise à disposition des installations sportives aux lycées selon les tarifs proposés et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention en ce sens
9	à l'unanimité	- Approuve le Plan de Récolement Décennal des Musées de Sarreguemines et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer
10	à l'unanimité	- Approuve l'avenant n° 1 fixant au 7 janvier 08 la date de mise en service du parking du Carré Louvain et autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer cet avenant
11	à l'unanimité	<p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial du 5 décembre 2005</p> <p>- Charge Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le cadre du projet de délégation à un tiers de la gestion du Port de Plaisance de Sarreguemines</p>
12	à l'unanimité	<p>- Approuve la procédure d'Appel d'Offres ouvert menée en vue de la conclusion d'un marché pour des travaux de création d'une base nautique – travaux d'infrastructure</p> <p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à conclure, signer et exécuter le marché à intervenir avec les attributaires suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 – VRD : société TPHM de Sarreguemines pour un montant TTC de 924 210,20 €</li> <li>• Lot 3 – Pontons flottants : société PECH'ALU de Inzinzac Lochrist pour un montant TTC de 66 675,80 €</li> </ul>
13	à l'unanimité	- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 71 n° 457/29 de 1 are 54 appartenant à la CASC au prix de 5 € pour être incorporée dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les actes de ventes correspondants
14	à l'unanimité	<p>- Décide de céder à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, au prix du minimum de perception soit 5 €, les parcelles cadastrées ci-après qui représentent les emprises de servitudes de gazoducs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• section 13 n° 388 de 29 ares 47</li> <li>• section 13 n° 369 de 2 ares 66</li> </ul> <p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte définitif et tout document qui s'y réfère</p> <p>Les frais d'acte seront à la charge de la CASC</p>
15	à l'unanimité	<p><b>A</b> - Prend acte des renoncations, par Monsieur le Député-Maire, à l'exercice du droit de préemption</p> <p><b>B</b> - Intervention de M. Jean Marie BUCHHEIT, Premier Adjoint chargé des Finances, sur la situation financière de la Ville de Sarreguemines</p>
16 Divers	à l'unanimité	<p><b>A</b> – Décide :</p> <p>- de transformer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux emplois d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, en emplois d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>• un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi de rédacteur,</li><li>• un emploi de contrôleur des travaux en emploi de technicien supérieur,</li><li>• un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (spécialité violoncelle) en emploi d'assistant d'enseignement artistique,</li></ul> <p>- de créer un poste de technicien supérieur</p> <p><b>B – Pétition en faveur d'Ingrid BETANCOURT</b></p> <p><b>C – Décide d'instaurer un service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre du dispositif proposé par l'Etat et autorise Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention correspondante</b></p>
--	--	--

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT